

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Montreuil, le 15 février 2016

Objet : stagiaires 2015-2016

Madame la Ministre,

Nous sommes toujours sans réponses à nos courriers et demandes des 23 juin, 3 juillet, 10 juillet et 1^{er} septembre 2015, 15 octobre, 10 décembre, sur le dossier des stagiaires.

Votre silence a-t-il le même sens que votre non-réponse aux demandes des organisations syndicales représentant plus de 80% des personnels qui, depuis 8 mois, demandent à vous rencontrer à propos de la réforme du collège ?

Il s'agit dans le cas des stagiaires, de leur avenir. Nous sommes à une période cruciale de l'année pour leur titularisation.

Ne rien faire alors que leur situation de souffrance, leur incompréhension face aux demandes pléthoriques, incohérentes, locales de l'institution ne font que croître ne peut que les conduire à la désespérance.

Ne pas traiter cette situation nationalement est totalement contradictoire avec ce qui est publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale, à savoir qu'ils sont les bienvenus, alors que les réalités auxquelles ils font face expriment le contraire.

Vous avez sans doute pu prendre connaissance du rapport de monsieur le Député Yves Durand quant au suivi de la loi d'orientation Peillon. Ce rapport, critique, considère que les ESPE sont une « usine à gaz ».

Dans ces conditions, nous estimons qu'il est urgent de réagir de façon à ce que les stagiaires 2015-2016 puissent avoir toutes les chances d'être titularisés et pour que la situation de l'an dernier ne se renouvelle pas. Vous le savez par ailleurs, un nombre certain et significatif de stagiaires ont d'ores et déjà démissionné. Ceci est de votre responsabilité.


La FNEC FP-FO vous rappelle que statutairement, les lauréats de concours sont des fonctionnaires stagiaires, et non des étudiants contractuels en stage. L'obtention du concours leur donne droit à une formation. Cette formation n'est pas une période d'essai, elle est complémentaire à leur statut de stagiaire. Cette formation ne saurait être un couperet.

C'est pourquoi, dans à cette situation, nous vous demandons de prendre des décisions rapides et précises. Toutes les situations des stagiaires doivent être prises en compte et recensées nationalement afin que tous puissent être titularisés.

Nous demandons, à nouveau, à vous rencontrer dans les meilleurs délais. Devant l'absence renouvelée de réponse à nos demandes, nous prendrons quant à nous nos responsabilités.

En effet comment ne pas voir un lien direct avec l'abandon des stagiaires, leur échec programmé, et les propositions faites par le comité de suivi qui propose « des entretiens et examens type embauche » en lieu et place des concours ? Comment ne pas voir un lien direct avec le rapport de monsieur Alfandary qui propose un recrutement local pour le second degré ?

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Hubert Raguin
Secrétaire général, FNEC FP-FO